



Sommaire du Numéro de Juillet 1902.

A nos chers Lecteurs. — Notice sur la Congrégation du T. S. Sacrement. — Notice sur l'Association des Prêtres-Adorateurs. — Opportunité et Convenance de l'Œuvre. — Approbations Episcopales de l'Œuvre. — Les Annales : Bulletin périodique de l'Œuvre. — Conclusion Générale.

À nos chers Lecteurs

Le présent numéro des Annales a été conçu d'une manière toute spéciale, et nous le destinons à tous les prêtres du Canada à l'occasion des retraites pastorales. Il en a été tiré un grand nombre d'exemplaires, et tous les Confrères qui désireraient en recevoir pour la propagande n'ont qu'à s'adresser à nous.

Nous avons tâché de réunir dans ces pages tout ce qui concerne l'Association des Prêtres-Adorateurs, tout ce qui peut encourager à y donner son nom.

Ceux qui ne connaissent pas encore cette Œuvre, si digne de la sympathie du clergé, apprendront à la connaître et à l'aimer ; et ceux qui sont déjà ses membres sentiront, nous l'espérons du moins, croître leur attachement pour leur chère Association, et se réveiller leur fidélité aux devoirs qu'elle impose, si elle s'était relâchée.

E. GALTIER.

Directeur de l'Ass. des Pr. Adorateurs.

NOTICE

Sur la Congrégation du T. S. Sacrement



Nous croyons être agréables à nos lecteurs en commençant par leur donner un aperçu sur la Congrégation du Très Saint Sacrement ; puisqu'elle est la souche féconde dont l'Association des Prêtres-Adorateurs est un des rameaux les plus florissants.

I. — Aperçu historique.

La Congrégation du Très Saint Sacrement est de fondation récente. Reconnaisant hautement les services et les titres nombreux des autres Congrégations, ses aînées, elle ne peut revendiquer pour elle que la grandeur de son but et les bénédictions dont le Saint-Siège s'est plu à combler ses commencements.

Elle fut fondée à Paris, en 1856, sous l'épiscopat de Mgr Sibour, par le R. P. Eymard, que tous ceux qui l'ont connu ont appelé d'une seule voix un homme de Dieu, et qui a laissé après lui un renom universel de sainteté peu commune. D'abord membre, pendant dix-sept ans, de l'Institut des Maristes, où il occupa les charges les plus élevées, le P. Eymard, depuis longtemps sollicité par la grâce divine, se résolvant enfin à fonder une Société religieuse dont l'unique but serait d'honorer et de faire honorer l'Eucharistie, fit consulter le Saint-Siège sur l'opportunité de son projet. Pie IX répondit au mois d'août 1855 : *L'Église a besoin de cette œuvre ; qu'on se hâte de l'établir, et je la bénirai.*

En 1859, Pie IX accordait au P. Eymard un bref laudatif, où il le félicitait d'avoir reçu l'appui d'un grand nombre d'Évêques de France, et louait l'opportunité de cette Œuvre qui avait pour effet "d'augmenter et d'encourager, surtout en France, l'adoration et le culte de la Sainte Eucharistie."

En 1863, six ans après la fondation, le Souverain Pontife, continuant sa haute bienveillance à l'Institut encore

au berceau, le reconnaissait comme Congrégation à vœux simples perpétuels, et lui faisait octroyer le décret d'approbation canonique. C'est Pie IX encore qui, en 1875, a donné la première approbation des Constitutions. Enfin, Sa Sainteté Léon XIII approuva définitivement les mêmes Constitutions par un Bref daté du 12 août 1895.

L'Institut, qui eut en 1868, la douleur de perdre son fondateur, mais qui recevait, tout entier composé par lui et écrit de sa main, le livre de ses Constitutions, compte aujourd'hui diverses maisons.

Voici en quels termes en parle Mgr. Baunard dans son magnifique ouvrage : Un siècle de l'Eglise de France.

“ En l'année 1856, une humble communauté composée de quelques prêtres et frères se groupa à Paris dans une petite et misérable maison de la rue d'Enfer autour d'un modeste autel. Ce fut le berceau de la Congrégation des Pères du Très Saint Sacrement. Ils devaient se multiplier rapidement et allumer soit en France, soit ailleurs des foyers d'œuvres eucharistiques et d'adoration perpétuelle. Aujourd'hui, la Congrégation du Saint Sacrement compte onze maisons : la maison-mère à Paris, puis celles de Marseille, de Bruxelles, de Rome, de Montréal, de New-York, de Sarcelles, près Paris, de Botzen, dans le Tyrol autrichien, de Trévoux, de Turin en Italie et une en Hollande. Les religieux, tant profès que novices, s'élèvent au nombre de deux cent cinquante environ. ”

Telle est, en quelques mots, l'histoire de la Congrégation du Très Saint Sacrement. Faut-il ajouter que partout où elle a établi ses fondations, elles jouissent de la plus grande popularité parmi les fidèles, qui remplissent ses chapelles et forment des associations nombreuses pour adorer perpétuellement le Saint Sacrement, les femmes le jour, les hommes la nuit, et pour assurer la pompe de son culte ? Le clergé séculier lui est très sympathique et choisit volontiers ses maisons pour y faire des retraites. NN. SS. les Evêques, surtout, montrent à ces résidences le plus paternel intérêt, et ils n'ont pas hésité, en plusieurs rencontres, à en donner des témoignages publics.

II. — But et Raison d'être de la Congrégation

La raison d'être de la Congrégation du Très Saint Sacrement se résume toute entière dans ces paroles de la sainte Vierge au P. Eymard, dans le sanctuaire de Fourvières : *Tous les mystères de mon Fils ont un corps religieux qui les honore, l'Eucharistie seul n'en a pas, il en faut un.*

Nous voyons en effet dans l'église des Ordres ou des Instituts religieux s'appliquer à honorer et imiter spécialement les divers mystères ou les divers états de Notre-Seigneur ou de la sainte Vierge ; mais, il faut bien le reconnaître, aucun jusqu'ici n'avait pour but d'honorer spécialement le Mystère des mystères, celui qui les résume tous et les perpétue : *Memoriam fecit Dominus mirabilium suorum.*

Et pourtant, l'Eucharistie n'est-elle pas le grand mystère dans l'Eglise, le Sacrement très saint, celui où Dieu habite parmi nous, où Jésus-Christ est réellement, véritablement et substantiellement présent ? Avant donc de monter au Ciel, nos hommages doivent s'adresser à l'Eucharistie ; et de même qu'au ciel Jésus-Christ possède une Cour d'esprits angéliques pour l'adorer et le servir, il lui faut sur la terre une Cour eucharistique de serviteurs spécialement attachés à son service.

Puis, l'Eucharistie n'est-elle pas le mystère fondamental de la grâce dans l'Eglise, n'est-elle pas Jésus, l'Auteur de la grâce, venant en ce Sacrement pour sanctifier les âmes ? L'autel eucharistique est la rénovation du sacrifice du Calvaire, et l'application des fruits divinement précieux de la Rédemption ; et la Communion, participation de ce sacrifice, est l'aliment sacré qui conserve et développe en nos âmes la vie de la grâce. Mais ce Trésor du ciel, il faut des apôtres pour le faire connaître, le distribuer, en enrichir les âmes ; et si l'Eucharistie est le foyer ardent de l'amour divin, il faut des ouvriers pour le répandre, il faut, disait le Père Eymard, "des incendiaires pour mettre le feu au quatre coins de l'univers."

L'Eucharistie enfin, n'est-elle pas le Mystère le plus fécond en enseignements pratiques, n'est-elle pas Jésus donnant l'exemple le plus parfait des vertus chrétiennes et religieuses ?

Par ailleurs, les besoins actuels de la sainte Eglise ne réclament-ils pas impérieusement un plus grand développement de la dévotion eucharistique et par conséquent un corps religieux qui en fasse sa fin principale et unique ?

Au moment où les impies, au nom de la science et de la raison, veulent abolir jusqu'au nom de Dieu même, au moment où sur la divinité de Jésus-Christ, on ose enseigner des négations formelles, ne faut-il pas proclamer hautement la présence de Jésus, Dieu et Homme en l'Eucharistie, et l'y honorer publiquement comme tel ?

Au moment où la rage des sectes maçonniques s'acharne après les espèces eucharistiques pour les profaner et les outrager odieusement, ne faut-il pas que des âmes catholiques s'unissent et s'organisent en corps religieux pour contrecarrer ce mouvement satanique ?

Au moment où la piété chrétienne semble s'attédir, où le sensualisme tend à s'introduire jusque dans les mœurs chrétiennes, ne faut-il pas rapprocher de plus en plus les âmes de Jésus-Christ, et les conduire à cet adorable Mystère appelé à si juste titre " le dogme générateur de la piété catholique ? "

Telles sont les raisons puissantes et fondamentales que Dieu mit au cœur du saint fondateur de la Congrégation du Très Saint Sacrement et qui le déterminèrent à en commencer la fondation au milieu de difficultés humainement insurmontables.

La Providence qui fit surgir toute Œuvre divine en son temps et à sa place, fit éclore l'Œuvre eucharistique en ce siècle comme à l'époque la plus convenable pour lui faire porter ses fruits de salut.

III. — Moyens de la Congrégation :

Le premier moyen qu'emploie la Congrégation pour atteindre sa fin eucharistique est le service personnel de Notre-Seigneur par l'Exposition et l'Adoration perpétuelles.

Dans chacune des chapelles de la Congrégation, le Très Saint Sacrement est exposé jour et nuit sans interruption, et il est entouré d'un culte toujours festival. L'autel est orné exclusivement de fleurs naturelles ou de plantes vives, et le luminaire est tout entier de cire pure.

La Communauté est représentée continuellement par un ou plusieurs de ses membres devant le Très Saint Sacrement, de telle sorte qu'il ne reste jamais, même un seul instant, sans adorateur.

Le second moyen de la Congrégation du Très Saint Sacrement et comme le second bras par lequel elle essaie d'atteindre et d'embrasser son divin objet, c'est l'apostolat eucharistique sous toutes les formes qu'il comporte : prière, prédications, retraites de collèges et de paroisses (1) œuvres diverses comme l'Association des Prêtres-Adorateurs, l'archiconfrérie de l'Agrégation pour l'adoration du Saint Sacrement, Adoration Nocturne, etc. etc.

Il est certain que le mystère de l'Eucharistie, le plus caché de tous aux regards de la raison, le mystère de foi par excellence, qui est en même temps le plus nécessaire aux âmes, demande pour être bien compris et convenablement enseigné, des hommes qui passent leur vie à l'étudier et à le faire connaître et aimer.

Notice sur l'Association des Prêtres-Adorateurs Agrégation Sacerdotale

De la Congrégation du Très Saint Sacrement

FONDÉE PAR LE R. P. EYMARD.

I. — But de l'Œuvre.

L'Association des Prêtres-Adorateurs s'adresse exclusivement au clergé séculier et a pour but :

1. De répondre à un des vœux les plus ardents du Cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très Saint Sacrement, en rapprochant davantage le Prêtre de l'Eucharistie, en multipliant et en prolongeant ses visites auprès de Notre-Seigneur, et en le faisant vivre de ce sacrement de vie, principe, grâce et fin du sacerdoce catholique ;

(1) Notre Communauté aimera toujours de préférence les retraites aux jeunes gens des Collèges et Séminaires et les prédications des Triduums des XL Heures. S'adresser pour ces demandes au R. P. SUPERIEUR des Pères du St Sacrement, 320 Ave. Mont-Royal, Montréal.

2. D'unir tous les Prêtres associés par les liens d'une étroite fraternité, vivant tous d'un même esprit, s'entraidant par les exemples mutuels de leur foi et de leur amour envers le Dieu de l'Eucharistie, et participant mutuellement aux prières, aux mérites et aux bonnes œuvres des milliers de confrères répandus dans le monde entier ;

3. De former, en même temps que des adorateurs en esprit et en vérité, des apôtres ardents de la divine Eucharistie ; travaillant sans cesse et par tous les moyens possibles à ranimer la foi et la dévotion des fidèles envers le Très Saint Sacrement, et à les sanctifier par l'application des grâces sans nombre qui découlent de l'Eucharistie comme de la source de toute vertu et de toute sanctification ;

4. De travailler au triomphe de l'Eglise en faisant agir sur le cœur de Dieu un des moyens les plus efficaces de l'ordre surnaturel, l'effort suppliant de milliers de prêtres prosternés aux pieds de Jésus-Hostie pour demander l'avènement de son règne en eux-mêmes et dans le monde entier.

II. — Conditions d'admission.

1. Être revêtu du caractère sacerdotal ou tout au moins être engagé dans les ordres sacrés (1).

2. Faire inscrire ses noms et *prénoms* sur les registres de l'association. — C'est nécessaire pour le gain des indulgences.

3. Faire chaque semaine *une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le Tabernacle*. Le jour et l'heure sont laissés au choix de l'associé, qui peut les varier chaque semaine selon les exigences du saint ministère. — On ne doit accomplir pendant cette heure d'adoration aucun autre devoir obligatoire par ailleurs. — Nous attirons l'attention des

(1) En attendant qu'ils puissent entrer dans l'Association sacerdotale, les séminaristes peuvent faire partie de l'*Agrégation du Très Saint Sacrement*, qui n'exige qu'une *heure d'adoration* par mois, avec privilège de l'indulgence plénière s'ils ont fait la sainte Communion, ou sinon, de sept ans et de sept quarantaines. — Ces indulgences peuvent être gagnée *chaque jour* aux mêmes conditions.

associés sur la faculté qu'ils ont d'ouvrir le saint Tabernacle pendant leur heure d'adoration, pourvu qu'alors, il y ait six cierges allumés sur l'autel, et quelques personnes présentes à l'Eglise.

4. Réciter, le jour de son admission, un acte de consécration au Très Saint Sacrement (la formule est facultative ; nous en avons indiqué une au dos du cachet d'admission.)

5. Renvoyer *régulièrement*, à la fin de chaque mois, au siège de l'association, le billet mensuel d'adoration dont il sera parlé plus loin.

6. Célébrer chaque année, *une fois seulement*, le saint sacrifice de la Messe pour les associés décédés pendant l'année et antérieurement.

7. *Une fois par mois*, appliquer l'indulgence plénière attachée à l'heure d'adoration, aux âmes des confrères décédés et qui se trouvent désignés dans les Annales mensuelles.

III. — Fonctionnement de l'Œuvre.

1. Chaque Prêtre-Adorateur reçoit, lors de son admission comme Associé, un cachet au dos duquel se trouve la formule de l'acte de consécration à faire au Très Saint Sacrement, dont il a été parlé plus haut.

2. Tous les mois, chaque Prêtre-Adorateur reçoit les *Annales de l'Œuvre* et le *libellus* qu'il doit renvoyer aussi chaque mois au centre de l'Œuvre après y avoir inscrit ses heures d'adoration.

Le *Libellus* dont il est question ci-dessus, est un feuillet sur lequel chaque Associé inscrit la date des heures d'Adoration faites durant le mois, et qui, ainsi annoté, est renvoyé chaque mois au Centre de l'Œuvre.

Le renvoi de ce *Libellus* constitue un des points essentiels du Règlement de l'Association. Il n'est personne qui n'en comprenne l'importance et les utilités multiples.

Ce compte-rendu est d'abord un réel secours à l'Associé lui-même pour lui rappeler ses obligations, le maintenir dans l'exactitude à l'adoration hebdomadaire et l'y ramener s'il s'en écarte. La pensée de ce contrôle auquel sa fidélité est soumise ajoute un nouveau motif à tous les autres pour s'acquitter régulièrement des pieux exercices

de l'Œuvre. La vue, sur sa table de travail, de ce petit billet qui attend l'indication des heures offertes à Jésus, est un stimulant contre l'oubli et la négligence. Le regret d'avoir, par accident, à transmettre un bulletin incomplet, prémunit contre les causes qui ont amené ce résultat. Le *Libellus* empêche positivement notre Association d'être de ces œuvres purement nominales, dont il est permis d'oublier jusqu'à l'existence après qu'on s'y est fait inscrire, et qui avec des milliers de membres figurant aux registres, ne comptent qu'une quantité infime d'associés vraiment fidèles. Grâce à lui, tout Prêtre-Adorateur doit rester membre actif de l'Œuvre, sous peine de renoncer entièrement à en faire partie. C'est là un avantage des plus importants, une nécessité même pour la dignité et le sérieux d'une œuvre sacerdotale.

Le *Libellus* entretient ensuite un lien de fraternité spirituelle entre les Associés.

C'est là encore une occasion pour nos Confrères de correspondre fréquemment avec la direction de l'Œuvre, de nous demander tel renseignement qu'ils désirent, de nous faire telle communication jugée utile.

Ces raisons, et plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer, nous font considérer le *Libellus* mensuel comme une condition indispensable de la prospérité, de la vie même de notre Œuvre.

3. La cotisation à verser *chaque année* pour le fonctionnement de l'Œuvre est fixée à \$1.00 pour chaque Prêtre-Adorateur. — Cette offrande donne droit à la réception des *Annales* mensuelles, et, en plus, au *Petit Messenger du Très Saint Sacrement*. — Les confrères trop pauvres pour verser cette somme peuvent ne donner que 50 cts. Mais alors ils ne reçoivent que les *Annales*.

IV. — Indulgences accordées à l'Association des Prêtres-Adorateurs.

1. Une indulgence plénière quotidienne, chaque fois qu'ils feront une heure d'adoration pendant la journée devant le Très Saint Sacrement, soit exposé, soit renfermé dans le Tabernacle, pourvu que dans ce dernier cas une lampe brûle dans le sanctuaire.

2. Une indulgence plénière le jour de leur entrée dans l'Association.

3. Une indulgence plénière à l'article de la mort en invoquant le saint Nom de Jésus.

4. Une indulgence plénière le jour de l'Épiphanie et de la Fête-Dieu, lorsqu'ils adoreront dévotement, ne fût-ce que quelques instants, la Très Sainte Eucharistie dans l'une des églises de la Congrégation, ou dans leur église paroissiale.

Que les Prêtres-Adorateurs n'oublient pas de prier, à la fin de leurs adorations, aux intentions du Souverain Pontife et pour le triomphe de l'Église, afin de gagner les indulgences attachées à chaque heure d'adoration.

5. Les confrères peuvent encore gagner les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du St. Sacrement*, accordées à l'Ordre séraphique.

Par conséquent chaque fois qu'ils feront une visite au Très Saint Sacrement dans quelque église et réciteront six Pater, Ave et Gloria, avec un cœur contrit, ils pourront gagner toute les indulgences des Stations de Rome, de Jérusalem, de St. Jacques, de Compostelle et de la Portioncule. Rescrit du 11 Mai 1897.

5. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

6. En outre, les prêtres faisant partie de l'Association bénéficient des mérites et bonnes œuvres, non seulement des Prêtres-Adorateurs associés, mais encore de ceux de tous les religieux de la Congrégation du Très Saint Sacrement et des membres si nombreux de leurs diverses agrégations.

V. — Autres privilèges de l'Œuvre.

Tous les membres de l'Association jouissent des privilèges suivants, tant qu'ils font partie de l'Œuvre.

1. Pouvoir de réciter *Matines* et *Laudes*, dès une heure après-midi sous les jours, sans raison spéciale.

2. Pouvoir de bénir et d'imposer le *Scapulaire de St. Joseph*, que l'on peut se procurer avec la formule de bénédiction, aux bureaux de l'Œuvre.

3. Pouvoir de bénir et indulgencier le chapelet ou couronne de l'Immaculée-Conception.

4. Faculté accordée à nos confrères de recevoir du *Tiers Ordre de St. François*, de réunir les tertiaires en Fraternité et de leur donner en commun l'Absolution générale.

Nous sommes actuellement en instance à Rome pour obtenir à tous nos Associés de pouvoir, dans la nuit de Noël, célébrer les trois messes dès minuit ; et de pouvoir donner la Ste. Communion dans la nuit du premier de l'an à tous les fidèles présents à l'exercice public qui se fait à cette occasion.

IV. — Esprit de l'Œuvre.

Le T. R. P. Eymard, fondateur de la Congrégation du Très Saint Sacrement, de vénérée mémoire, s'est ainsi exprimé sur cette Œuvre, qu'il nommait à juste titre la première des Œuvres de son Institut.

“ Les prêtres associés du Très Saint Sacrement vivront de la vie eucharistique de Jésus-Christ, qui consiste surtout dans l'abnégation de soi et dans l'amour de l'im-molation.

Ils se rappelleront qu'ils doivent se dévouer à propager et à défendre le règne eucharistique de Notre-Seigneur, lancés sur le monde comme les incendiaires de son amour.

Ils travailleront sous les auspices de Marie, adoratrice au Cénacle ; car, par cette douce Mère, on va plus vite et plus suavement à Jésus.

Ils dirigeront leurs études, leur zèle et leur piété vers l'Eucharistie.

Ils se souviendront que leur *premier devoir* est celui de l'adoration personnelle : *nos autem orationi instantes erimus*, et qu'ils doivent assurer là, dans la prière, le succès de leur ministère.

Et ils descendront de l'Eucharistie vers les peuples, comme Moïse du Sinaï, comme les Apôtres du Cénacle, pleins de feu pour annoncer sa parole et procurer sa gloire : *et ministerio verbi*.

Ils s'engageront à soutenir en toutes circonstances les intérêts et l'honneur de Jésus-Christ, et à répandre, par tous les moyens possibles, l'usage de la visite au Très Saint Sacrement et de la communion fréquente.

En un mot, que, dans tous leurs actes, dans toutes leurs fonctions, ils s'unissent à Jésus-Christ, Prêtre éternel, le modèle et la gloire du sacerdoce.”

VI. — Approbation de l'Association.

Cette Association bénie et approuvée par Sa Sainteté Léon XIII a été *canoniquement érigée à Rome* par Son

Em. le Card. Parocchi, Vic. Gén. de Sa Sainteté. (Décret du 16 janvier 1887).

Les constitutions de l'Association ont été définitivement approuvées par le décret suivant, du 20 août 1887.

DECRETUM

Lucidus Maria tituli S. Crucis in Jerusalem S. R. E. Presbyt. Card. Parocchi SS. D. N. Papæ Vicarius generalis, etc.

Cum ad vitam spiritus in sacerdotibus fovendam nihil aptius sit quam ardens eorumdem in Jesum Christum sub sacramentali specie absconditum amor, idcirco piam societatem sacerdotum, qui divinissimo Eucharistiæ Sacramento, et singulares agant gratias pro acceptis beneficiis, et adorationis actus exhibeant et postulationes et vota pro Ecclesia sine intermissione offerant, Nos potestate nostra ordinaria die 16 Januarii curr. anni 1887 *ereximus* et *canonice* erectam fuisse pronuntiavimus.

Ejusdem autem Societatis Constitutionem hisce capitulis consignatam ac sufficienti experimento dignam, quæ confirmetur, judicatam *definitive* approbamus.

Datum Romæ, ex ædibus Vicariatus, die 20 Augusti 1887.

L. M. Card. Vicarius.

Opportunité et Convenance de l'Œuvre

Après l'exposé que nous avons fait de la nature, des obligations et des avantages, de l'Association des Prêtres-Adorateurs, la souveraine convenance et l'opportunité incontestable d'une telle Œuvre apparaissent aussitôt.

Elles éclateront davantage encore quand nous exposerons les Approbations nombreuses qui sont venues l'encourager.

Cependant il ne sera pas inutile de prouver cette opportunité en répondant aux objections que l'on peut faire contre notre Association.

1ère Objection. — Encore une *dévotion nouvelle*, dit-on !

Rép. — On a, certes, bien tort de s'écrier que c'est une dévotion nouvelle que celle de la dévotion à la divine

Eucharistie ; et, s'il nous fallait prendre les mots pour ce qu'ils sonnent, nous ne comprendrions pas comment on peut soulever une objection de ce genre lorsqu'il s'agit de l'adoration du Très Saint Sacrement.

Mais qui peut se passer de l'Eucharistie ? Quel est le prêtre surtout qui peut se contenter de croire à l'Eucharistie sans être obligé de traduire sa croyance envers ce Sacrement de vie dans la pratique quotidienne des vertus, dans sa vie tout entière ?

Le prêtre vient de l'Eucharistie, et il y tend ; — et il n'en vivrait pas ? il n'en ferait pas la première de ses dévotions, si toutefois on peut désigner de ce nom les devoirs du prêtre envers l'Eucharistie ? Car, *dévotion* dit plutôt quelque chose de facultatif, quelque chose de spécial qui convient à l'un sans convenir à l'autre ; mais l'Eucharistie est-elle et sera-t-elle jamais cela pour le prêtre ?

Non, sans doute, puisqu'elle est de l'*essence du Sacerdote et qu'elle est sa raison d'être*. S'il n'y avait pas le Très Saint Sacrement sur la terre, pourquoi le prêtre existerait-il ; et s'il n'y avait pas de prêtre, y aurait-il l'Eucharistie ? — Deux choses unies si intimement et si substantiellement peuvent-elles être séparées ?

Voilà pourquoi nous ne sommes jamais plus parfaitement prêtres que quand nous immolons la Victime sans tache au saint autel. Chaque fois que nous consacrons Notre-Seigneur Jésus-Christ, que nous le touchons, que nous le montrons, que nous le donnons aux âmes, nous sommes en plein dans la sublimité et l'exercice vrai des devoirs de notre état.

Or, nous ne sommes pas seulement des consécrateurs, et simplement des gardiens de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Tabernacle, nous sommes ses *amis, vos amici mei estis*, et comme tels, nous sommes ses *consolateurs*, ses *confidents* et ses *intimes* ; l'ami ne cache rien à son ami, ils se disent mutuellement leurs secrets, leurs joies et leurs peines ; et il y a du bonheur à demeurer auprès de celui que l'on aime, ne serait-ce que pour jouir de sa présence.

A cause de notre caractère sacerdotal, nous avons donc le devoir de l'adoration, mais de l'adoration de foi et d'amour qui est pour l'âme un repos divin, le tête à tête de l'intimité, le cœur à cœur de l'amitié.

2me Objection. — Mais enfin, même en admettant que la dévotion au Saint Sacrement est la dévotion fondamentale du prêtre, celui-ci n'a pas besoin de cette Œuvre nouvelle, pour s'acquitter des devoirs que sa vocation lui impose envers l'Eucharistie !

Rép. — Parfait ; le prêtre n'a pas besoin, absolument parlant, de l'Œuvre Adoratrice. Il peut, s'il le veut, sans elle, être très dévot à l'Eucharistie.

Mais s'en suit-il de là que cette Œuvre ne procure pas au prêtre une plus grande facilité pour satisfaire sa dévotion envers le Très Saint Sacrement, et ne soit pour lui un moyen excellent pour soutenir sa fidélité dans l'exercice des devoirs que cette dévotion lui impose ?

Quand le prêtre s'astreint à une heure d'adoration par semaine devant le Très Saint Sacrement, quand il est tenu comme garant de sa ponctualité à envoyer chaque mois au centre de l'Œuvre un bulletin relatant ses heures ; quand il reçoit périodiquement une revue qui cherche à stimuler sa ferveur, à soutenir son zèle ; quand, par ailleurs, de nombreux avantages, de précieuses indulgences excitent son intérêt, ne sera-t-il pas plus aisément, plus fortement porté à la dévotion fondamentale de sa vie, la dévotion au Saint Sacrement ?

Sans compter que le prêtre a besoin de se sentir aidé et soutenu, il aime à ne pas être seul, isolé dans les travaux de sa sanctification ou de son ministère. Or l'Association lui donne de nombreux confrères avec lesquels il se sent constamment en communauté et d'esprit et de sentiments.

Est-elle donc inutile, une Œuvre qui apporte au prêtre tant de soutiens pour sa dévotion eucharistique, et qui lui donne tant de moyens d'y être fidèle ?

3me Objection. — Mais il est au moins exagéré de croire que cette Œuvre nouvelle va sanctifier le clergé plus que les pratiques anciennes.

Etait-il donc besoin d'attendre l'Association des Prêtres-Adorateurs pour être un bon prêtre ?

Rép. — Avec ce principe on irait loin, très loin, ou plutôt non, on n'irait pas loin, ce serait le piétinement sur place, l'état stationnaire ; puisque sous le prétexte qu'on a pu, par le passé, se passer d'une chose, l'on se croirait autorisé à la rejeter, fut-elle très excellente. Qui oserait soutenir pareille thèse ?

Le passé a eu ses conditions spéciales, ses besoins, et ses secours ; le présent a aussi les siens, et nous osons prétendre que dans ce siècle d'activité et de vie extérieure, il est, plus peut-être qu'en aucun autre siècle de l'histoire, opportun de porter le prêtre à la vie intérieure, à l'adoration, à la prière ; dans ce siècle de luttes et de combats à outrance contre le mal, il est très rationnel de rapprocher le prêtre de l'Eucharistie, son principe de force, son soutien et son foyer d'action.

L'Association des Prêtres-Adorateurs n'est du reste qu'une phase nouvelle de la dévotion eucharistique, une des formes diverses qu'elle a successivement revêtues, mais une forme très adaptée aux besoins, aux aspirations de l'âme sacerdotale.

Il serait exagéré, certes, de prétendre que le prêtre ne puisse se sanctifier sans faire partie de l'Œuvre, mais il n'est pas du tout exagéré d'affirmer que cette Œuvre lui fournit une plus grande garantie de sanctification pour lui-même et les âmes en le rapprochant souvent du principe même de la sainteté.

C'est bien ce qu'ont compris, comme nous, tant de prélats éminents qui ont donné leur nom et leur approbation à cette Association ; c'est bien ce que comprenait l'Archevêque de Cambrai quand il nous écrivait : " Il m'est bien doux d'entrer dans les vues de votre piété eucharistique. Elles n'ont rien d'exagéré et elles sont essentiellement pratiques, J'adopte donc pour moi et mon diocèse votre Œuvre. Que je voudrais que tous mes chers prêtres fussent des Prêtres-Adorateurs ! "

4me Objection. — Cette Œuvre est belle en théorie, mais combien difficile en pratique ! Comment le prêtre, si chargé d'occupations, s'engagera-t-il à faire une heure d'adoration par semaine ?

Rép. — L'objection est spécieuse, mais ne tient guère debout.

Et d'abord elle ne va à rien moins qu'à prétendre que le prêtre peut être dispensé, à cause de ses travaux, du devoir de la prière et de la méditation. Or, qui ne voit combien ceci est faux ?

Est-ce que le premier devoir du prêtre n'est pas de se sanctifier lui-même ? Est-ce qu'après la Sainte Messe, une

de ses obligations les plus fondamentales n'est pas la méditation ? Que deviendra, hélas ! un ministre des autels qui, par une activité mal entendue, sacrifiera souvent son Oraison ?

En général, avec un peu de bonne volonté, le prêtre arrivera assez aisément à assurer cette heure d'adoration hebdomadaire, même au milieu des plus grandes occupations, comme en témoigne l'exemple de tant de dignes évêques et de saints prêtres, accablés de lourdes et incessantes charges, et qui cependant tiennent à leur heure de garde eucharistique comme à un rendez-vous d'honneur, et à un doux repos que le divin Maître leur ménage et où leur âme se rafraîchit et prend des forces.

Que l'on essaie sérieusement, et l'on se convaincra par expérience que c'est possible et même facile.



Approbatîons Episcopales de l'Œuvre

Que notre Œuvre sacerdotale soit louable, recommandable, appelée à produire de grands fruits de salut et très opportune, c'est ce qui ressort des considérations précédentes.

Cependant, comme pour juger d'une œuvre, il n'y a pas de meilleure garantie que de consulter la pensée de ceux que Dieu a établis juges dans son Eglise et gardiens autorisés de la vérité, nous reproduirons ici quelques-unes des innombrables approbations épiscopales que notre Association a provoquées. Il y a peu d'œuvres qui, de nos jours, puisse présenter, en sa faveur, autant de lettres de crédit.

Commençons par le Canada, qui, ici comme en bien d'autres choses, occupe un rang d'honneur.

Mais auparavant donnons la parole d'encouragement par laquelle Sa Sainteté Léon XIII a voulu dans une audience solennelle témoigner sa sympathie à l'Œuvre.

Paroles de Léon XIII.

“ Que c'est beau cette œuvre ! — faites savoir à ses membres que je les bénis et que je leur demande d'être très fidèles.”

(18 Avril, 1893.)

Déjà le Cardinal Vicaire, Mgr Parrochi, avait envoyé son approbation à l'Œuvre en même temps qu'il lui donnait son nom.

Venons-en maintenant au Canada :

Approbation de S. G. Mgr Duhamel
ARCHEVÊQUE D'OTTAWA.

10 Avril, 1897.

“ CHERS COOPÉRATEURS,

“ L'Association des Prêtres-Adorateurs est digne d'une approbation toute particulière. Son but, les moyens de sanctification qu'elle suggère aux ministres de Dieu, aux pasteurs des âmes, doivent nécessairement la rendre chère au cœur d'un évêque. Aussi, c'est pour moi un bonheur de savoir que déjà elle compte parmi vous un bon nombre de membres ; j'en bénis sincèrement Jésus-Hostie.

C'est à cette association que l'on doit l'exposition du T. S. Sacrement un des jours de la retraite pastorale ; c'est à elle que les fidèles de plusieurs paroisses sont reconnaissants de l'avantage que leur procurent leurs zélés pasteurs d'avoir, chaque semaine, une heure d'adoration devant le tabernacle ouvert. Qui ne se réjouirait de cette manifestation de piété à l'égard de celui dont St Paul, dans son enthousiasme d'apôtre, disait : *Jesus Christus heri et hodie, ipse et in sæcula* (Hebr. XIII, 8).”

Sur la demande qui m'en a été faite, je désire compléter aujourd'hui l'organisation et pourvoir au fonctionnement régulier de cette belle et utile association en lui donnant un directeur diocésain.”

Approbation de S. G. Mgr Bégin
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

L'Association des Prêtres-Adorateurs ne peut manquer d'être chère au cœur d'un Evêque.

Dès 1891, alors que j'étais évêque de Chicoutimi, je recommandais chaleureusement cette œuvre à mon clergé, persuadé qu'il devait en résulter un grand bien pour la sanctification des âmes sacerdotales. “ La dévotion au
 “ Très Saint Sacrement, disais je, est la première, la plus
 “ sublime et la plus fortifiante de toutes les dévotions ;
 “ elle doit être le centre vers lequel convergent toutes les
 “ autres. A nous donc de la faire passer, pour ainsi dire,

“ dans nos habitudes journalières, afin qu'elle soit une source féconde de grâces et de bénédictions.”

En arrivant à Québec, en 1892, j'ai trouvé cette association très florissante. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, surtout aux retraites annuelles du clergé, je me suis fait un devoir de recommander une œuvre aussi agréable à Notre-Seigneur. Et je crois que de fait il y a tous les ans une recrue assez considérable ; de sorte qu'actuellement il y a dans le diocèse de Québec au delà de deux cents Prêtres-Adorateurs, c'est-à-dire plus de la moitié du nombre total des prêtres séculiers.

C'est à l'Association des Prêtres-Adorateurs que l'on doit l'exposition diurne et nocturne du T. S. Sacrement qui se fait maintenant chaque année, le dernier jour de chacune des deux retraites. Aux pieds de Notre-Seigneur, les retraitants prennent de généreuses résolutions pour l'avenir et s'abreuvent à la source de toutes les grâces. Quel grand bonheur pour moi alors, d'assister à cette heure d'adoration en commun, qu'organisent les Prêtres-Adorateurs et à laquelle ils convoquent tous les prêtres en retraite ! Le spectacle est des plus impressionnants et fait du bien à tous ceux qui en sont témoins.

Je suis donc heureux aujourd'hui de pourvoir au bon fonctionnement de l'Association des Prêtres-Adorateurs et d'en compléter l'organisation, en lui donnant un directeur diocésain.”

Approbation de S. G. Mgr Moreau

EVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE

18 Novembre 1896.

“ BIEN CHERS COLLABORATEURS,

Bien des fois, depuis que je suis votre évêque, je vous ai recommandé d'être tous les jours fidèles à visiter Notre-Seigneur au Très Saint Sacrement. — Je vois avec bonheur que mes instances ont porté leur fruit. En effet, il n'y a pas encore deux ans que l'on a inauguré parmi nous l'Association des Prêtres-Adorateurs, et déjà le diocèse a fourni plus de cent enrôlés à la pieuse phalange eucharistique. Ce qui est mieux encore, c'est, au rapport de la direction de l'Œuvre à Montréal, la fidélité de nos agréés à leurs engagements.

J'éprouve, à constater ces résultats magnifiques, une grande consolation. J'y vois le témoignage de votre amour et de votre estime pour les trésors ineffables dont il nous est dit : *Nihil dignius, nihil sanctius et admirabilius habet Ecclesia Dei* (Rituel). De tout cœur, je prie le ciel d'affermir en vous ces dispositions éminemment sacerdotales, et de vous associer bientôt tous les confrères que le Divin Maître attend encore. — C'est bien à tous que s'adresse la parole évangélique : *Magister adest et vocat te*. Et vraiment, quel est le prêtre rangé qui tentera de s'excuser sur ses occupations, si Notre-Seigneur lui dit : *Sic non potuisti una hora vigilare mecum ?*

Fasse le ciel que tous mes chers auxiliaires dans le saint ministère en fassent partie et soient tous des amants passionnés de la divine Eucharistie ! Il m'est bien consolant de constater que déjà un tiers de ces ministres du sanctuaire s'est enrôlé dans la sainte croisade eucharistique, et se montre fidèle à ses règles.

J'ai grandement à cœur que l'Association pousse des racines profondes et durables dans l'église qui m'est confiée.

Approbation de S. G. Mgr Laflèche

EVÊQUE DE TROIS-RIVIÈRES

7 Décembre 1896.

“ MON RÉVÉREND PÈRE,

“ Je suis heureux que votre lettre du 5 de ce mois me fournisse une occasion de faire quelque chose pour l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs, cette belle Association dont le but principal est de répondre à l'un des vœux les plus ardents de Notre-Seigneur au T. S. Sacrement, en rapprochant davantage les prêtres de l'Eucharistie et les fixant au pied du Tabernacle dans l'adoration et la prière. C'est bien là, en effet, et par ce moyen, que les prêtres doivent, à l'exemple des Apôtres, assurer le succès de leurs travaux et de leurs fatigues auprès des populations qui leur sont confiées : *Nos vero orationi instantes erimus*. Ce sera certainement à la suite de ces entretiens intimes et familiers avec le divin Maître, que le prêtre se livrera avec le plus de zèle et de fruit au ministère de la prédication : *Nos vero orationi et ministerio verbi* : désireux de répandre autour de lui ce feu divin qu'il aura puisé au Tabernacle, et que le Dieu de l'Eucharistie désire tant

voir s'allumer dans le cœur des hommes : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur?*

Comme on le voit, cette Œuvre est assurément bien propre à produire des fruits abondants de sanctification non-seulement pour le prêtre, mais encore et tout autant pour le peuple fidèle."

Approbation de Mgr Blais

EVÊQUE DE RIMOUSKI : 19 Février 1898.

" J'ai reçu en son temps votre lettre du 5 de ce mois. Depuis deux ans passés je songeais à établir régulièrement dans mon diocèse l'Association des Prêtres-Adorateurs. Plusieurs membres de mon clergé en font déjà partie isolément, et je me suis toujours fait un devoir de les encourager à la persévérance finale dans cette excellente disposition. J'ai même réglé qu'à l'occasion des prochaines retraites pastorales dans mon diocèse, tous les Prêtres qui suivront ces exercices, feront en communauté avec l'évêque, l'heure d'Adoration devant le Très Saint Sacrement solennellement exposé.

C'est assez vous dire, mon Révérend Père, que j'approuve de tout cœur votre proposition et que je la bénis du fond de mon âme. Louer et adorer sans cesse le Très Saint Sacrement de nos autels, le Dieu-Hostie, principe de notre foi et source de tous les biens visibles et invisibles, c'est en effet, le principal ministère du prêtre, que le caractère et la vertu de son Sacerdoce ont constitué le gardien et le dispensateur des trésors inépuisables du Cœur de Jésus-Christ. Et les hommages et les supplications assidues des Prêtres-Adorateurs devant le Tabernacle de Dieu parmi les hommes, ne peuvent qu'avoir le triple avantage d'attirer sur le monde les plus grandes grâces dont il a besoin dans les temps plus malheureux qu'il traverse, de rendre plus intenses et plus pratiques les sentiments de foi et d'amour que les fidèles doivent entretenir envers la divine Eucharistie, et de répandre parmi eux la plus puissante et la plus salutaire de toutes les dévotions.

Ainsi donc, je suis prêt à faire tout ce qui dépendra de moi pour assurer la stabilité et le développement progressif de l'Association des Prêtres-Adorateurs dans mon diocèse, puisque le temps est arrivé de l'y établir canoniquement."

Approbation de Mgr Gravel
EVÊQUE DE NICOLET.

“ Je vois avec un vif bonheur, écrivait le vénéré Prélat, que l'Association des Prêtres-Adorateurs fait tous les jours de nouvelles recrues dans le clergé du diocèse. Notre vie ne pourrait être heureuse, notre ministère fructueux, ni notre salut en sûreté, sans une dévotion marquée à l'Auguste Sacrement dont notre ordination nous a faits principalement les ministres. Or, une heure par semaine passée devant le tabernacle, est souverainement propre à nourrir en nous cette dévotion essentielle. Afin de constituer l'organisation dans sa forme régulière au milieu de nous, je lui ai donné un directeur diocésain dans la personne de M. Albert Saint-Germain. ”

Approbation de Mgr Cloutier
EVÊQUE DE TROIS-RIVIÈRES.

“ Je crois devoir attirer fortement votre attention sur l'Association des Prêtres-Adorateurs, agrégée à la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement. Vous connaissez déjà cette Association, puisque mon regretté prédécesseur vous l'a plusieurs fois recommandée avec instance, et qu'un certain nombre d'entre vous en font partie ; mais je désirerais qu'elle fût plus généralement répandue parmi notre clergé, comme elle l'est parmi les prêtres de plusieurs autres diocèses.

C'est, en effet, dans la Sainte Eucharistie, que nous puiserons le véritable zèle pour notre propre sanctification et pour le salut des âmes. Le prêtre, ministre de Jésus-Christ, continuateur de son œuvre, exerçant ses pouvoirs et son autorité, et par là même copie obligée de ce Divin Modèle, peut-il ne pas aimer à demeurer auprès de lui ? Ne sent-il pas le besoin constant de converser avec lui, de s'animer de son esprit et de ses dispositions, de travailler et de souffrir en lui et par lui ? Or, c'est dans la Sainte Eucharistie que Jésus est le plus entièrement à la disposition du prêtre. C'est au pied du tabernacle que celui-ci viendra, dans ses délaissements, rencontrer l'Ami toujours fidèle ; c'est là qu'il se consolera des amertumes de son ministère et de ses épreuves, qu'il refera son âme, et se remplira d'un nouveau courage pour

lutter toujours contre lui-même au profit de son avancement spirituel, contre le monde et contre l'enfer pour les vaincre en toutes circonstances ; c'est là que son intelligence s'illuminera des clartés de la foi vive et pénétrante, et que son cœur, au contact du Cœur de Jésus, deviendra brûlant d'amour, altéré de sacrifices et de dévouement, capable d'immolation, plein de charité, d'abnégation, de force et de douceur.

La principale pratique de l'Association consiste à faire chaque semaine une heure d'adoration devant le Saint Sacrement. De prime abord, cela peut paraître difficile à concilier avec les occupations du saint ministère. Cependant, il est démontré par l'expérience des 55,000 membres qui composent aujourd'hui l'Association, qu'il suffit d'un peu d'ordre et de bonne volonté pour mettre cette pratique en harmonie parfaite avec les devoirs de notre état.

Je vous engage donc, mes chers Coopérateurs, à vous agréger à cette œuvre si excellente et si propre à féconder votre ministère."

.

Nous pourrions encore citer des lettres précieuses d'autres Evêques du Canada, par exemple de Mgr O'Brien, Archevêque d'Halifax, de Mgr Walsh, Archevêque de Toronto, de Mgr Labrecque, de Mgr Decelles, de Mgr Grandin, etc., etc.

Mais les témoignages précédents suffisent largement.

Si maintenant, nous sortons du Canada, nous trouverons à chaque pas, sur le chemin qu'à parcouru notre Œuvre, de flatteuses approbations. Nous n'en citerons que quelques-unes, au hasard, parmi les plus distinguées.

Approbation de S. E. le Cardinal Gibbons

Baltimore, 12 Aout 1890.

MON RÉVÉREND PÈRE,

L'objet que se propose votre Association est de ceux qui se recommandent par eux-mêmes à quiconque désire la sanctification du clergé. Pour arriver à cette fin on ne saurait indiquer de meilleur ni de plus puissant moyen que le développement d'une tendre dévotion envers l'adorable présence de Notre-Seigneur, centre et foyer de la foi et de l'amour dans l'Église catholique.

Je joins de bien grand cœur mon approbation aux approbations déjà si nombreuses que vous avez reçues des membres si zélés de l'épiscopat français,

Je suis, mon Révérend Père, votre fidèle serviteur *in Christo*.

Approbation de S. E. Cardinal Vaughan

ARCHEVÊQUE DE WESTMINSTER.

Tout ce qui tend à propager la vraie dévotion au Très-Saint Sacrement doit être recommandé. Plus la dévotion des prêtres est vive, plus ferventes et plus fréquentes sont leurs visites au Très Saint Sacrement, et plus aussi grandit la dévotion des fidèles et se multiplient leurs visites à Notre-Seigneur dans le Sacrement de son amour.

C'est donc avec plaisir et de tout mon cœur que j'approuve et recommande l'agrégation sacerdotale à la Congrégation du Très Saint Sacrement, canoniquement érigée à Rome le 16 janvier 1887, par le Cardinal-Vicaire.

HERBERT, *Card. Ar chev. de Westminster.*

Le 15 Avril 1893.

Approbation de S. G. Mgr Charles Gay

Poitiers, 8 Septembre 1882.

MON RÉVÉREND PÈRE,

“ Vous m'avez adressé votre nouvelle notice sur l'Association des Prêtres-Adorateurs et vous y avez joint l'exposé d'un projet très pieux ayant pour but de faire entrer les enfants dans cette ligue de l'amour contre les conjurations de l'impiété et de la haine. Je ne saurais trop encourager des entreprises si manifestement inspirées par Dieu et vraiment si opportunes.”

“ Soyez donc bénis du ciel et de la terre, bénis des Evêques et du peuple chrétien, vous qui travaillez à ce grand ouvrage et défendez l'Eglise en renouvelant parmi ses fils l'esprit d'adoration, de réparation, d'amour, de sacrifice et de sainteté.

“ † CHARLES,

Evêque d'Anthédon.”

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.

Approbation de Monseigneur Janssens
Archevêque de la Nouvelle-Orléans (E. U.)

“ Nulle œuvre ne semble plus digne d’encouragement que l’Association des Prêtres-Adorateurs, dont le but est de grouper les prêtres autour de Jésus vivant dans son Tabernacle, afin qu’ils puissent y puiser abondamment lumière, force et consolation, ranimer leur zèle sacerdotal, et se modeler de plus en plus sur le divin Maître.

“ Cette Œuvre peut produire des fruits incalculables pour la sanctification du clergé et du peuple chrétien.

“ C’est donc avec joie que je me suis fait inscrire sur la liste des membres de l’Association, que j’ai nommé un Directeur diocésain dans l’espoir qu’un bon nombre de prêtres voudront bien devenir associés : et je donne à l’Œuvre mon entière approbation.

*
* * *

Nous terminons ici nos citations : nous n’en finirions pas si nous voulions faire passer sous les yeux de nos lecteurs toutes les approbations reçues par notre Œuvre. Elles sont venues de partout : de France, où presque tout l’Episcopat a rendu témoignage à notre Association, du reste de l’Europe, d’Asie, d’Afrique, d’Amérique du Sud, et même de l’Océanie.

Pourra-t-on après cela passer insouciant, en n’accordant qu’un regard distrait à une œuvre qui revendique un si distingué et si universel patronage ? Pourra-t-on encore la taxer d’inutile nouveauté ? Oui, on le pourra, mais seulement en se laissant guider par le préjugé ou l’irréflexion. Tout homme sérieux avouera qu’il a devant lui dans notre Association une œuvre sérieuse, s’offrant à lui sous d’exceptionnels auspices.



“ LES ANNALES ”

Bulletin périodique de l'Œuvre

Les Annales sont une revue périodique paraissant tous les mois, et exclusivement réservée au clergé.

Le but primordial de cette publication est de travailler à tenir unis tous les Prêtres-Adorateurs dans les liens d'une étroite fraternité, et pour cela de les intéresser davantage à l'Œuvre en leur faisant connaître les progrès qui attestent sa vitalité, et en stimulant, si besoin est, la fidélité attiédie de ses membres. C'est pourquoi les Annales sont d'abord la Chronique de l'Association.

A cette partie un peu sèche et aride, les Annales joignent tout ce qui peut aider le prêtre à se sanctifier par la dévotion à l'Eucharistie, puis tout ce qui peut lui servir pour porter les âmes vers l'Eucharistie et les sanctifier par elles.

Aussi peut-on tracer ainsi le programme qu'ont suivi et que suivront toujours de plus en plus, les Annales :

1° Développer dans le prêtre la science de l'Eucharistie, cette mine toujours plus riche à mesure qu'on l'approfondit, par des Etudes dogmatiques sur ce Sacrement, considéré soit en lui-même, soit au point de vue de l'Eglise, de la société et des âmes.

2° Proposer à nos lecteurs et associés des considérations pieuses pour nourrir leur piété et les aider dans le travail de leur sanctification : c'est ainsi que tous les mois paraît un Sujet de méditation en 4 pages, par la méthode des quatre fins du Sacrifice. Depuis deux ans, la matière de ces méditations a été fournie par les *Devoirs du Prêtre* envers Dieu, envers le prochain, envers lui-même. — Dans un avenir prochain, le sujet de la méditation mensuelle sera une série d'études sur le Sacré-Cœur destinées à servir aux adorations des 1^{ers} vendredis du mois. (1)

3° Faciliter aux prêtres l'apostolat eucharistique, en leur suggérant des aperçus qu'ils pourront développer

(1) C'est aussi dans ce but de sanctification du prêtre que les Annales publient, depuis plusieurs mois, une Retraite sacerdotale inédite sur le *Prêtre sanctifié par sa messe*.

aux fidèles ; leur indiquer les moyens bons à employer pour étendre parmi les âmes la connaissance et l'amour de la Sainte Eucharistie.

4° Donner des *Réponses liturgiques* aux questions proposées par nos correspondants, afin d'assurer l'orthoxie parfaite du culte rendu au Très Saint Sacrement.

5° Offrir à nos lecteurs des *Modèles* qu'ils puissent imiter et dont le spectacle stimule leur ferveur sacerdotale.

Tel est le but et l'esprit de notre organe mensuel :

Son *but* : Sanctifier le prêtre et glorifier l'Eucharistie.

Son *esprit* : Un esprit d'adoration, de zèle et d'apostolat.

Heureux serions-nous, si notre humble publication pouvait faire beaucoup de bien, et occuper un rang sinon brillant, du moins utile parmi les revues destinées au clergé dans notre Canada.

Aussi, nous ferons-nous toujours un plaisir d'ouvrir nos Annales aux communications de nos Confrères qui voudront nous aider dans cette œuvre commune.



CONCLUSION GÉNÉRALE

L'Eucharistie a toujours joué dans l'Eglise un rôle fondamental ; centre de toute la religion chrétienne, puisqu'elle contient l'auteur même de la grâce, tout dans l'Eglise et dans les âmes a toujours convergé, et doit converger vers elle.

Il est pourtant permis de dire, selon la remarque commune et l'observation profonde de Léon XIII dans sa récente encyclique sur l'Eucharistie, que nos temps modernes, plus troublés et par conséquent plus besogneux, sont témoins d'un redoublement de piété envers l'auguste Sacrement. Ce mouvement, dont la révélation du Sacré-Cœur à Paray fut la source première, a pour but de restaurer la charité divine dans les âmes, que le Jansénisme avait anémiées et que l'Eucharistie rajeunira en les fortifiant.

Plus encore que le XIXe siècle, le XXe siècle sera le siècle de l'Eucharistie.

De toutes parts surgissent des manifestations de la foi et de la dévotion envers le divin Sacrement de nos autels :

Associations, confréries, congrès, etc., etc. Un puissant mouvement porte les âmes vers le Tabernacle et vers la Table Sainte.

Ce mouvement, cette nouvelle orientation de la piété catholique est de tout point louable, consolante et riche de promesses pour l'avenir, malgré les tristesses du temps présent. Laissons aux esprits chagrins, rigoristes et étroits le triste plaisir de gémir sur cette nouvelle manifestation de l'esprit chrétien, sur ce puissant courant qui porte les âmes vers l'Eucharistie, la Communion et les Œuvres eucharistiques.

Pour nous, réjouissons-nous avec le Chef de l'Eglise sur ces indices consolants d'un avenir meilleur.

“ Nous n'éprouvons pas une joie médiocre, dit Léon XIII, à déclarer que dans ces dernières années les âmes des fidèles ont paru se renouveler dans l'amour et dans le culte du Sacrement de l'Eucharistie, ce qui excite en nous l'espérance de temps meilleurs. Cette piété active s'est manifestée sous beaucoup de formes, particulièrement dans les confréries qui ont été instituées soit pour accroître la splendeur des rites eucharistiques, soit pour adorer l'auguste Sacrement nuit et jour, soit pour réparer les outrages et les injures dont il est l'objet. Cependant, Vénérables Frères, il n'est permis ni à Nous ni à vous de nous reposer là. Car il reste encore trop à faire ou à entreprendre pour que ce présent le plus divin de tous soit entouré de plus de lumière et de plus d'honneur chez ceux qui professent la religion chrétienne et pour qu'un si grand mystère soit vénéré dans toute sa dignité.

“ Aussi faut-il que ce mouvement qui porte les âmes vers l'Eucharistie, soit soutenu et développé, car là est le salut pour le monde. ”

Or par qui la dévotion eucharistique sera-t-elle entretenue et propagée, si ce n'est d'abord par le clergé ? Oui, il faut que les prêtres portent de plus en plus les âmes vers la source de toute piété forte et sérieuse, la divine Eucharistie. Écoutons encore Léon XIII.

“ Il faut poursuivre de plus en plus activement les œuvres commencées, rétablir si elles sont tombées les anciennes institutions telles que les confréries eucharistiques, les expositions de l'Auguste Sacrement, les processions solennelles, les visites aux divins tabernacles et les autres

pratiques saintes et salutaires et enfin, entreprendre tout ce que la prudence et la piété peuvent conseiller dans ce but. Mais ce à quoi il faut surtout travailler, c'est à étendre dans le peuple chrétien l'usage fréquent de l'Eucharistie. C'est l'enseignement que nous donnent les exemples de l'Eglise naissante rappelés plus haut, les décrets des Conciles, l'autorité des Pères et des Saints de tous les temps. Comme le corps, l'âme a besoin de sa nourriture et l'Eucharistie lui fournit l'aliment vital par excellence.

“ C'est pourquoi il faut détruire les préjugés des adversaires, les vaines craintes d'un grand nombre et les prétextes spécieux de s'abstenir, car il s'agit du moyen le plus efficace de détacher le peuple fidèle du souci des choses terrestres, de ranimer et de maintenir dans le monde l'esprit chrétien. — A ce résultat contribueront les exhortations et les exemples des ordres les plus importants de la hiérarchie, mais particulièrement l'activité et les efforts du clergé. Les prêtres en effet, auxquels le Christ Rédempteur a confié la fonction de consacrer et de dispenser son Corps et son Sang ne peuvent mieux faire pour le remercier du souverain honneur qu'ils ont reçu que de promouvoir de toutes leurs forces sa gloire eucharistique et que de répondre aux désirs de son Cœur sacré, en invitant les hommes à venir puiser aux sources salutaires de ce Sacrement et de ce Sacrifice incomparable. ”

Le prêtre favorisera donc la piété des fidèles envers l'Eucharistie. (1) Mais pour réussir dans cette œuvre il doit lui-même être très dévot à ce Sacrement et en faire le principe de sa propre sanctification sacerdotale.

En effet, il n'y a pas de feu sans flamme, ni de fruits de salut sans le zèle de la gloire de Dieu, et personne ne communique ce qu'il n'a pas.

(1) Comme le lui recommande Léon XIII et le Ier Concile provincial de Montréal dans son décret VIème. “ *Innumeris malis quæ ex nefariis societatibus misera hac nostra ætate enascuntur, aptissimum videtur esse remedium fovere ac promovere pias illas Consociationes seu Confraternitates, quæ pietati conservandæ vel augendæ directè conducunt. Inter confraternitates vero, principem locum obtinere debent quæ ad augustissimum Eucharistiæ mysterium et ad sacratissimum Cor D. N. J. C. referuntur.* ”

Le prêtre se fera donc un devoir d'accroître par tous les moyens possibles sa dévotion envers la sainte Eucharistie ; il tâchera de s'en nourrir, d'en vivre et de se sanctifier par elle.

Or pour arriver à ce résultat, l'Association des Prêtres-Adorateurs, lui donne un moyen excellent et lui apporte un secours efficace.

Nous exprimons donc, en terminant, l'espoir fondé que cette Œuvre se répandra de plus en plus pour la plus grande gloire du T. S. Sacrement, et que tous les prêtres qui le pourront et qui se sentiront attirés par la dévotion eucharistique se feront un devoir de lui donner leur nom. Ainsi s'accomplira une fois de plus cette parole de notre vénéré Fondateur : " Le prêtre-adorateur descendra de l'Eucharistie vers les peuples comme Moïse, comme les Apôtres, plein de feu pour procurer sa gloire : *Ignem veni mittere in terram et quid volo nisi ut accendatur !* "

Recommandations aux Prières.

Notre Saint Père le Pape. — Nos Seigneurs les Evêques. — L'Association des Prêtres-Adorateurs. — Les congrégations religieuses de France. — Un prêtre apostat. — Les retraites Ecclesiastiques. — Le Frère du Rév. G. Turgeon, du collège de Lévis, décédé. — La mère d'un Confrère gravement malade. — Le Père du Rév. L. N. Raymond, du Séminaire de St-Hyacinthe, décédé. — Les vacances des élèves. — Deux prêtres éprouvés. — On demande des grâces de santé, de succès, de conversion, de persévérance. — La paix dans plusieurs familles. — Des difficultés paroissiales. — Des défunts. — Des retraites de communautés. — Diverses actions de grâces.

COTISATIONS RECUES

PENDANT LE MOIS DERNIER.

Nos. 912 : \$ 1.00 — 1062 : \$ 1.00 — 1078 : \$ 1.00 — 1214 : \$ 2.00
 — 1335 : \$ 0.50 — 1382 : \$ 0.50 — 1532 : \$ 0.50 — 1642 : \$ 2.00 —
 1727 : \$ 1.00 — 1769 : 1.00 — 1780 : \$ 1.00 — 1860 : \$ 0.50 — 1922 :
 \$ 1.00.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation régulière est de \$ 1.00 *par année*, et donne droit à recevoir chaque mois les *Annales* de l'Association et le *Petit Messager du T. S. Sacrement*. Néanmoins, les confrères trop pauvres pour verser cette somme, ont la faculté de ne payer que 50 cts, mais alors ils ne reçoivent que les *Annales*.

Direction de l'OEuvre.

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. Directeur, 320, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, secrétaire de l'Archevêché.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de Trois-Rivières.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de Laterrière.

RIMOUSKI : Monsieur l'abbé J. A. D'Amours, Directeur du Séminaire.

HAMILTON : Very Reverend E. Laussié, Cayuga. Ont.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, St Dunstan's College, Charlottetown.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, Zurich, Ont.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1100 à 1300, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés défunts.